



Le Comité d'Etablissement de la DT Ouest a tenu une réunion ordinaire le 12 septembre 2007 de 9 heures 40 à 13h30 au siège de la Direction Territoriale Ouest (suite du CE ordinaire du 30 août 2007)

L'ordre du jour était le suivant :

- 12) **Information** sur le rapport trimestriel sur l'activité (T2) et comparatif avec le T1
- 13) **Suite de l'information-consultation** sur les règlements intérieurs des Unités : remise aux élus des avis des CHSCT concernés et **demande d'avis**
- 14) **Suite de l'information** sur les bilans HSCT 2006 des UO et avis émis par les CHSCT concernés
- 15) **Informations** sur le rapport de gestion de la restauration sur le périmètre DT Ouest
- 16) **Information sur l'audit** en cours sur le fonctionnement du CE

Point n° 12 : Information sur le rapport trimestriel sur l'activité (T2) et comparatif avec le T1

En présence de Thierry Cunit

Le Président rappelle que le seul pro forma diffusé dans tous les CE est celui qui est remis ce jour en séance. La DT ouest a choisi de compléter ces tableaux et de communiquer des informations supplémentaires relatives à la concurrence, la réglementation etc..

Aspects réglementaires : Thierry Cunit informe qu'au 1^{er} trimestre 2007, l'ARCEP a lancé un appel à candidatures pour la 4^{ème} licence mobile au prix de 619 Millions d'euros. Free a déposé sa candidature.

En mars 2007, l'ARCEP a exigé que les opérateurs mobiles demandent à leurs nouveaux clients s'ils souhaitent ou non figurer dans les annuaires.

Free accuse FT d'avoir freiné son développement entre 1999 et 2005 et réclame à titre provisoire une provision de 500 millions d'euros estimant le préjudice total à 2,4 milliards d'euros !! Free a baissé de moitié ses prévisions d'investissement dans la fibre optique.

Suite point n° 12 :

La Direction : FIBRE OPTIQUE : en ce qui concerne la fibre (FTTH), les investissements de FT vont être réalisés progressivement.

La stratégie de FT est plus ambitieuse que celle de Free qui fait un peu marche arrière en la matière. Le déploiement va se poursuivre dans de nouvelles villes (Nantes ? Rennes ?)

Plusieurs élus s'interrogent sur **la fibre des villes** pour le très haut débit **et sur l'ADSL des champs** pour les campagnes.

Direction : la DT ne peut pas aujourd'hui communiquer à la place de la Direction de FT car il y aura une communication structurée relative aux villes ciblées. Il y aura sans doute des villes de l'Ouest.

Guy Jourden demande comment FT va s'intégrer dans le plan du Conseil Régional Bretagne 2.0 qui vise à fournir le très haut débit en fibre optique à tous les bretons dans les prochaines années.

Le Président dit ne pas être en mesure d'y répondre aujourd'hui ; **le plan Bretagne 2.0** est à l'horizon 2012-2015.

Il correspond à l'affichage très clair du **Conseil Régional de Bretagne** et le cahier des charges n'est pas encore connu.

L'entreprise entretient certes des relations fréquentes avec le **Conseil Régional de Bretagne** mais il est encore trop tôt pour parler du déploiement de ce plan.

En tant qu'opérateur de services, FT n'a de cesse de lui rappeler quels sont ses offres et ses catalogues et en quoi ces derniers peuvent répondre aux attentes des habitants de la Région. Cet échange a bien lieu mais pas dans le cadre précis d'une implémentation d'un plan en Bretagne.

Il cite le pôle de compétitivité « images et réseaux », qui est sous l'égide du Conseil Régional et dont France Telecom assure la Présidence.

Commentaire CGT : si l'entreprise FT veut véritablement maintenir de bonnes relations avec les Conseils Régionaux, les conseils généraux, les Communautés de Communes ou d'agglomération, les communes et les divers élus et garder une bonne image de marque dans les populations, **il faut qu'elle arrête le déménagement du territoire qu'elle est en train d'opérer** en fermant des boutiques et des services dans les villes moyennes.

Ces directives technocratiques « parisiennes » sont dogmatiques, elles ne s'appuient sur aucun chiffre économique comme a pu le constater la député de Morlaix Marylise Lebranchu qui attend toujours des informations de la DG de FT

Comment en effet persuader des élus de l'intérêt du très haut débit pour les entreprises et les services publics pour maintenir des emplois sur les territoires en développant le travail à distance et en diminuant les déplacements physiques si dans le même temps on concentre des activités sur les grandes villes en jetant des salariés sur les routes avec des temps de déplacement insupportables physiquement et des conséquences financières et environnementales contraires à la notion de développement durable ?

AVIS CGT

La CGT se bat depuis de nombreuses années pour la construction par FT d'un réseau en fibre optique jusque chez l'abonné. Ce réseau appelé aujourd'hui réseau FTTH (fibre jusqu'à la maison) semble être enfin considéré comme le réseau de l'avenir.

La CGT intervient à tous les niveaux pour que ce réseau soit reconnu comme un réseau de service public c'est à dire un droit pour tous les citoyens quel que soit leur lieu de résidence.

Les groupes CGT aux CESR (Conseil Economique et social régional) de Bretagne et des Pays de la Loire interviennent pour que le réseau Mégalis évolue vers un réseau tout fibre optique. La CGT demande que le ou les opérateurs, ainsi que les fournisseurs de contenus qui seront les principaux bénéficiaires de ce nouveau réseau du 21^{ème} siècle, participent fortement à son financement avec l'Etat et l'Europe. La Région même si elle participe aux investissements ne peut remplacer les opérateurs et son rôle est plutôt de veiller au développement des contenus et d'y contribuer par des partenariats avec l'éducation nationale, les services de santé, les services publics, les services à la personne....

Ce vaste chantier serait créateur d'emplois de travaux publics et des télécoms qualifiés.

Les salariés de FT ont les compétences pour concevoir, construire et maintenir ce réseau en fibre optique. Les salariés de la sous-traitance pourraient à cette occasion être intégré à l'opérateur historique. Toute la chaîne de valeur des Télécoms y gagnerait (recherche, équipementiers, opérateurs, fournisseurs d'accès, créateurs de contenus informatiques ou audiovisuels etc..)

Pénétration marché mobile : 82,7% au niveau national tous opérateurs confondus y compris MVNO.

Bretagne : 64,9% fin juin 2007 PDL : 66,2%
2 millions de clients MVNO fin juin 2007.

Résultats France tous opérateurs au 30 juin 2007 :

Plus de 4 millions de Live Box installées
6.6 millions de clients ADSL.
3 millions de client en VoIP
837000 clients Orange 6TV
plus de 23 millions de clients Mobile
plus de 5 millions d clients Mobile « haut débit »
300 000 clients UNIK

AD avant AD ouest

bons résultats durant le 1^{er} semestre (S1)
AVSCOA : bonne dynamique commerciale avec de bons résultats de ventes sur les 2 marchés (résidentiels et professionnels)
Bonne qualité du traitement des réclamations suite à un plan d'action.

Guy Jourden aimerait savoir en quoi consiste ce plan d'action, s'agit-il d'un « crash programme » comme l'an dernier avec élimination de toutes les réclamations ?

Le Président : « le crash programme » n'a pas été reproduit, il s'agit actuellement de traiter les flux au fil de l'eau

AEOA Chiffre d'Affaires Signé (CAS) supérieur à l'objectif mais baisse du niveau de satisfaction clients

UAT Ouest : Qualité des flux prioritaires (SU, Internet KO et contrats d'assistance) satisfaisante 1^{er} Semestre. Satisfaction client = point fort de l'UAT ouest. Taux d'utilisation du script SAUIKO = 92% au T2 contre 64% au T1

Les UI

La qualité de service sur le SAV : temps de rétablissement sur marché grand public = 67% au lieu des 65% fixés. Bon respect des dates contractuelles sur le marché entreprise, contre-performance sur le marché grand public.

Challenge simplicity

Sur un total national de 22000 idées déposées au niveau national, la DT ouest pèse 2200 idées. L'UAT arrive en tête avec plus de 650 idées. Suivie par l'AVSCOA et l'UIPDL

Commentaire CGT : au niveau commercial les objectifs sont atteints voire largement dépassés et pourtant les pressions managériales s'amplifient et les salariés ne voient toujours rien venir en matière de compensation salariale.

Comme le souligne **Alain Chazal**, l'entreprise est soudainement capable de fournir les chiffres qu'elle ne nous a pas donnés au moment de l'expertise du CE sur la fermeture des 4 boutiques. Il suggère que FT écoute un plus les idées des organisations syndicales.

Point n° 13 :

Suite de l'information/consultation sur les règlements intérieurs des Unités : remise aux élus des avis des CHSCT concernés et demande d'avis.

Sylvie Le Nir informe que la direction a fourni les éléments manquants relatifs aux règlements intérieurs et aux bilans CHSCT. Elle indique que la CGT a communiqué des remarques relatives à des différences constatées et la Direction est en phase avec cette dernière sur ce point.

Elle propose que le CE fasse des préconisations aux Unités pour qu'elles retravaillent certains articles de leur RI.

Les règlements ainsi modifiés seront représentés aux CHSCT qui rendront un avis sur la partie HSCST.

Plusieurs élus interviennent sur la question de l'alcootest et des droits octroyés aux managers dans plusieurs RI de la pratiquer s'il estime qu'un agent est en état d'ébriété.

Guy Jourden fait remarquer que la procédure de relative au retrait de la personne d'une situation de travail pour ne pas mettre en danger la vie d'autrui et sa propre vie existe depuis longtemps sans qu'il soit question d'alcootest. Normalement la personne qui présente des troubles graves quelle qu'en soit l'origine doit être retirée de sa position de travail et accompagnée chez elle, la hiérarchie doit prévenir son médecin traitant.

Il ajoute que l'alcootest ne résoudra pas le problème de l'alcool et déplore le fait que le problème soit appréhendé uniquement sous l'aspect de la sanction et non sous l'aspect préventif. Ce n'est pas là une manière saine de régler des problèmes profonds qui sont aussi des phénomènes de société.

Mario Pétricola DRH précise que le **manager n'a pas autorité de police.**

Il propose au salarié de se soumettre à un **alcootest** ; ce dernier peut refuser et le manager ne peut pas aller contre. En revanche le retrait de la position de travail relève d'un pouvoir hiérarchique.

Il précise que la direction n'a pas la prétention de régler le problème de l'alcool par le biais du règlement intérieur. Il est prévu de travailler sur cette question avec les CHSCT

Guy Jourden estime que ce qui est marqué dans certains règlements intérieurs va au-delà de ce qui est prévu par la loi, ce que les élus contesteront. Par ailleurs, il insiste sur le fait que la présentation des règlements intérieurs au CE aurait du intervenir depuis longtemps en effet le CCOR et l'UAT existent depuis plus d'un an. A l'heure actuelle certaines unités n'ont pas de règlement intérieur ou ce dernier n'a pas été présenté au CE ce qui constitue un délit d'entrave. En conséquence, tout salarié peut contester toute action menée contre lui. Il ajoute que les sanctions (blâme etc.) n'existent pas en l'absence d'un Règlement intérieur.

Mario Pétricola reconnaît que la présentation des règlements intérieurs intervient tardivement. Toutefois absence de règlement intérieur ne dit pas absence de législation. La présentation qui a lieu a pour but de se mettre en conformité. La direction demande au CE d'au moins lui en donner acte. Il assure que la direction a bien entendu les remarques des organisations syndicales.

Bernard Eliot rappelle qu'il n'est pas question de remettre en cause le travail et les avis des CHSCT qui ont leurs prérogatives. Le CE fera des propositions aux Unités qui représenteront le RI aux CHSCT. Ensuite le CE donnera son avis.

Point n° 14 : suite de l'information sur les bilans HSCST 2006 des UO et avis émis par les CHSCT concernés.

Pas de bilan pour l'AD ouest qui n'était pas créée. Bernard Eliot fait remarquer que les relations sociales devaient être difficiles à l'AD Bretagne puisque le CHSCT n'a pas été consulté sur le RI et qu'il n'y a pas eu de bilan HSCST

Point 16 : information sur l'audit en cours sur le fonctionnement du CE

Bernard Eliot indique que le cabinet a pris du retard dans son travail. Il a rédigé un pré-rapport qui sera remis au bureau.

Le cabinet d'audit a rencontré certains présidents de commission (ASC, emplois-métiers), les assistantes du CE à Rennes et Nantes et les bibliothécaires de Lanester et Quimper. Le bureau s'efforce d'accélérer les choses pour permettre une présentation au prochain CE.

Point n° 16 : Informations sur le rapport de gestion de la restauration sur le périmètre de la DT Ouest

Claude Tible explique que le rapport annuel 2006 sur la restauration comporte 2 parties, l'une sur le périmètre Bretagne, l'autre sur le périmètre Pays de la Loire.

Rappelons que la restauration est gérée par l'accord 2005 portant sur les activités sociales et culturelles.

Cet accord précise que la restauration des salariés restera gérée directement par l'entreprise pour le compte des Comités d'Etablissement et qu'un rapport de gestion détaillé sera communiqué annuellement à chaque CE.

Rappel des différents types de restauration :

RIE FT restaurants interentreprises FT
RIE LP restaurants interentreprises la poste
RIA restaurants interadministratifs
Les FJT foyers de jeune travailleurs
Les RPC restaurants privés conventionnés
Les tickets restaurant pour les situations particulières

Sur la Bretagne, 8 RIE FT, 7 RIE LP, 10 autres RIE et FJT, 4 RIA, 29 RPC soit 58 structures de restauration au total

Sur les Pays de la Loire, 11 RIE FT, 5 RIE LP, 8 autres RIE et FJT, 7 RIA, 4 RPC soit 35 structures de restauration.

En Bretagne, moyenne de 2300 repas/jour, 72% des repas sont pris dans 1 RIE FT, 7% RIE LP, 4% dans les RIA soit un total de 83% dans des structures poste-télécoms-administration. 6% des repas sont pris dans des restaurants conventionnés et 6% en tickets restaurant.

En PDL, moyenne de 1944 repas/jour, 53% RIE FT, 16% RIELP, 9% RIA soit un total de 78% dans des structures FT, Poste ou administrations. 3% dans les RPC et 12% en ticket restaurant.

La Direction confirme sa volonté de privilégier l'usage des RIE et d'attribuer les tickets restaurant uniquement s'il n'est pas possible d'offrir une restauration collective (samedi, horaires décalés..)

Guy Jourden demande si, dans le cadre de la gestion déléguée, il y aura une présentation au CCE ; Il attire l'attention sur le fait qu'en 2 ans, 14 millions d'euros de bénéfices ont été réalisés sur la restauration. Les élus aimeraient savoir si cette somme a été répartie aux CE tel que cela a été demandé par l'ensemble des OS ? **La direction répond que FT gestionnaire a gardé ces 14 millions d'euros !!!**